COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°24

(Mise en ligne le 19/02/2020)

Réunion du :	Mercredi 19 Février 2020
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019

- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

Journée Nationale des Débutants Saison 2019/2020

La Journée Nationale des Débutants, la grande Fête des plus jeunes Footballeurs et Footballeuses pour les catégories U6 à U9 aura lieu le :

Samedi 30 Mai 2020 aux Stades de l'US PELICAN et de LUYNES SPORTS

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Note Lois du Jeu Football à 8

Tous les Clubs ont reçu sur la boîte mail officiel une note d'information concernant **l'application des règles du football à 11 sur le football à 8, exception faite sur la loi 16 : COUP PIED DE BUT qui s'applique selon les modalités suivantes** :
« Lors d'un coup de pied de but, le ballon sera placé dans la zone virtuelle (6mx9m) délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de penalty.
Comme au football à 11, les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation (26x13m) jusqu'au botté du ballon.
Les joueurs de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain.
Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'en est pas encore sorti ».
Cette disposition prend effet dès le **Samedi 11 janvier 2020** pour le 3ème tour des Challenges et ce, jusqu'à la fin de la saison.
Afin de faciliter la compréhension de la Loi 16, un schéma explicatif a été transmis à chaque club sur la boîte mail officiel.

*****

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

*****

Brassage Phase 2 : Catégories U10 à U13

Comme il a été exposé dans les différentes réunions de début de saison pour le Football Animation, la Commission Football Animation étudiera les résultats de la Phase 1, se terminant le Samedi 01 Février 2020, dans les catégories U10 à U13 afin de procéder à la modification de certains niveaux dans ces catégories pendant les vacances scolaires de Février.
Ces brassages seront effectués en priorité selon les critères sportifs à savoir les résultats de la Phase 1, afin de rajuster le niveau général de chaque groupe.

Aucune modification après parution ne sera prise en compte

La Phase 2 débutera en mars prochain à savoir : U10/U11/U12/U13 : Samedi 07 Mars 2020

Finales des Challenges

Suite à l'appel à candidatures ayant été lancé dans le but d'accueillir l'organisation des Finales des Challenges, le Comité de Direction a donné son approbation sur les propositions suivantes à savoir :

- ***Challenges LAGGIARD et GARAU : le 06 Juin 2020 au Stade du FC ST VICTORET***
- ***Challenges OLIVER et CROUZET : le 07 Juin 2020 au Stade de US VENELLES***

*****

FESTIVAL U13 PITCH

Information

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches ***pour le FESTIVAL U13 est de 48H (Art 23-7 des Règlements Sportifs du District de Provence)***

Une amende de 40 Euros sera débitée pour les clubs n'ayant pas respecté les délais

Il est rappelé que ***c'est au club recevant*** d'envoyer la feuille de match.

Finale Départementale du FESTIVAL U13 PITCH

Suite à l'appel à candidatures pour accueillir l'organisation de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch, le Comité de Direction a donné son approbation sur le lieu suivant à savoir :

Finale Départementale du Festival U13 Pitch : le 21 Mars 2020 à US PUYRICARD

SECTION
U10F-U11F-U12F

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

*****

FEUILLES MANQUANTES

TROISIEME RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22125966	25/01/2020	U13 CRITERIUM	B	AUBAGNE FC / SC AIR BEL	AUBAGNE FC
22128460	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	D	JS ISTRES / SC EYGUIERES	JS ISTRES
22128604	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	I	FC ROUGUIERE / JO ST GABRIEL	FC ROUGUIERE
22129755	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	C	US MIRAMAS / JS CHATEAUNEUF	US MIRAMAS
22129810	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	E	JS ISTRES / FC CHATEAUNEUF	JS ISTRES
22139467	25/01/2020	U12 NIVEAU 1	B	FC MARTIGUES / JS ISTRES	FC MARTIGUES
22139814	25/01/2020	U12 NIVEAU 2	F	ML SUD OLYMP / USC ROUVIERE	MLLE SUD OLYMPIQUE
22140123	25/01/2020	U11 CRITERIUM	A	OM / LUYNES SPORTS	OM
22141089	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	A	PHOCEA CLUB / E.LAROSEFRAISV	PHOCEA CLUB
22141284	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	H	USM END.CATAL / JSA ST ANT	USM.ENDOUME
22141574	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	H	FC COTE BLEUE / AS MARTIGUES	FC COTE BLEUE
22147071	25/01/2020	U10 CRITERIUM	A	O.M / MARIGNANE GIG	OM
22147243	25/01/2020	U10 CRITERIUM	F	AUBAGNE FC / USPEG	AUBAGNE FC
22147380	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	AS SIMIANE COLL / ES MILLOISE	AS SIMIANE
22147519	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	ASPTT MLLE / ATHLETICO MLE	ASPTT MLLE
21147686	25/01/2020	U10 NIVEAU 2	F	AS SIMIANE COL / ES GREASQUE	AS SIMIANE

PREMIER RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22126054	01/02/2020	U13 CRITERIUM	E	AS MAZARGUES / AS GEMEN 6	AS MAZARGUES
22128378	01/02/2020	U13 NIVEAU 1	A	EMH ALLAUCH 1 / AUBAGNE 3	EMH ALLAUCH
22128633	01/02/2020	U13 NIVEAU 1	J	ASC VIV SAUV 3 / TREILLE SPORT	ASC VIVAUX SAUV
22129788	01/02/2020	U13 NIVEAU 2	D	AS NORD AIX / FC LAMBESC 3	AS NORD AIX
22129900	01/02/2020	U13 NIVEAU 2	H	AS MAZARGUES 3 / AGACS RIO	AS MAZARGUES
22129926	01/02/2020	U13 NIVEAU 2	I	MLLE LA SOUDE / ASC DELORME	MLLE LA SOUDE
22139269	01/02/2020	U12 CRITERIUM	B	ASC VIV SAUV 2 / US VENELLES 2	ASC VIV SAUV 2
22139298	01/02/2020	U12 CRITERIUM	C	FC COTE BLEUE 2 / ES LA COTAT	FC COTE BLEUE 2
22139300	01/02/2020	U12 CRITERIUM	C	AS MAZARGUES 2/ E.ACLAROSE	AS MAZARGUES 2
22139470	01/02/2020	U12 NIVEAU 1	B	BERRE SC 5 / AC PORT DE BOUC	BERRE SC 5
22139555	01/02/2020	U12 NIVEAU 1	E	FC ROUGUIERE 2 / SMUC 4	FC ROUGUIERE
22139581	01/02/2020	U12 NIVEAU 1	F	AS BOUC BEL AIR 3 / ES MILLOISE	AS BOUC BEL AIR
22139584	01/02/2020	U12 NIVEAU 1	F	JSA ST ANTOINE 2 / AIX UCF 2	JSA ST ANTOINE
22140128	01/02/2020	U11 CRITERIUM	A	BUREL FC 1 / SC AIR BEL 1	BUREL FC
22140183	01/02/2020	U11 CRITERIUM	C	SC AIR BEL 2 / ASPTT MLLE 1	SC AIR BEL
22140212	01/02/2020	U11 CRITERIUM	D	FC ROUGUIERE 2 / FC BLANC CH	FC ROUGUIERE
22140269	01/02/2020	U11 CRITERIUM	F	FC COTE BLEUE 1 / AC ARLES 1	FC COTE BLEUE
22141491	01/02/2020	U11 NIVEAU 2	E	FC LA CASTELLANE / AS 5 AV.LON	FC CASTELLANE
22141492	01/02/2020	U11 NIVEAU 2	E	US 1ER CANTON 2 / AS AYGALAD	US 1ER CANTON
22141519	01/02/2020	U11 NIVEAU 2	F	FC MIRAMAS 1 / AS GRANS 2	FC MIRAMAS
22141606	01/02/2020	U11 NIVEAU 2	I	ASC VIV SAUV / O.CABRIES CAL	ASC VIV SAUV
22141691	01/02/2020	U11 NIVEAU 2	L	ML SUD OLYMP 3 / ES PENNOISE	ML SUD OLYMPIQUE
22147132	01/02/2020	U10 CRITERIUM	C	AC ARLES 2 / LUYNES SPORTS	AC ARLES
22147133	01/02/2020	U10 CRITERIUM	C	SC AIR BEL 4 / CA GOMBERTOIS	SC AIR BEL 4
22147410	01/02/2020	U10 NIVEAU 1	D	SMUC 5 / US MICHELIS 2	SMUC 5
22147552	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	A	SC ST MARTINOIS / US PELICAN 3	SC ST MARTINOIS
22147553	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	A	ES FOS 5 / AS LANCON	ES FOS
22147607	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	C	AC PORT DE BOUC / FC CHATEAU	AC PORT DE BOUC
22147609	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	C	CA CROIX SAINTE 3 / FC MART 5	CA CROIX SAINTE
22147746	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	H	CA PLAN DE CUQ / ES PENNOISE	CA PLAN DE CUQUES
22147774	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	I	CA PLAN DE CUQ / USM END	CA PLAN DE CUQUES
22147802	01/02/2020	U10 NIVEAU 2	J	ML SUD OLYMP / USC ROUVIERE	ML SUD OLYMP
2205747	08/02/2020	CHALL.ENGE OLIVER		ASCS CANET LAROU / SC AIR BEL	ASCS CANET LAROUSSE

*****

TRESORERIE

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants à créditer au club fautif suite à erreur**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
22147521	25/01/2020	U10 Niveau 1	E.CHEMINNOTMLLESASTANTOINE / JS ST JULIEN	E.CHEMINOTMLLESASTANTOINE	15€

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**
  Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2019 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
22139773	18/01/2020	U12 NIVEAU1	BERRE SP.C.4 / VELAUX US 3	BERRE SP.C.4	15€
22139621	18/01/2020	U12 NIVEAU1	US 1ER CANTON 3 / ATHLETICO M 4	ATHLETICO M 4	15€
22139453	18/01/2020	U12 NIVEAU1	BERRE SC5 / FC MARTIGUES 4	BERRE SC 5	15€
22139453	18/01/2020	U12 NIVEAU1	BERRE SC 5/ FC MARTIGUES 4	FC MARTIGUES 4	15€
22139454	18/01/2020	U12 NIVEAU1	AC PORT DE BOUC 1/ J.S ISTREENNE 3	J.S ISTREENNE 3	15€
22139831	18/01/2020	U12 NIVEAU 2	ASCJ FELIX PYAT / USCM 4	ASCJ FELIX PYAT 2	15€
22139377	25/01/2020	U12 CRITERIUM	FC ROUSSET STE VICT 2 / PAYS D'AIX FC 4	PAYS D AIX FC 4	15€
22139380	25/01/2020	U12 CRITERIUM	C.A PLAN DE CUQUES 2 / SP.C D AIR BEL 4	SP.C D AIR BEL	30€
22139550	25/01/2020	U12 NIVEAU 1	EUGA ARDZIV 2 / FCL MALPASSE 4	FCL MALPASSE 4	15€
22139464	25/01/2020	U12 NIVEAU1	FC ISTRES RASSUEN 3 / BERRE SC 5	BERRE SC 5	15€
22139466	25/01/2020	U12 NIVEAU1	A.C PORT DE BOUC 1 / S.C REPOS 1	A.C PORT DE BOUC 1	30€
22139521	25/01/2020	U12 NIVEAU1	ES FOS 2 / O.MALLEMORT 2	O.MALLEMORT 2	30€
22139606	25/01/2020	U12 NIVEAU1	S.C KARTALA 2 /ENT.S PENNOISE4	ENT.S PENNOISE 4	15€
22139634	25/01/2020	U12 NIVEAU1	FC BLANC CHARTREUX 3 / ATHLETICO M 4	ATHLETICO M 4	30€
22139816	25/01/2020	U12 NIVEAU2	LA CIOTAT CEYRESTE 2 / CASSIS FC 1	CASSIS FC 1	30€
22139727	25/01/2020	U12 NIVEAU 2	ES GREASQUE 2 / A.S ROGNAC 4	A.S ROGNAC 4	30€
22139726	25/01/2020	U12 NIVEAU2	FUVEAU PR CS 3 / PEYROLLES AS 3	PEYROLLES AS 3	15€
22139845	25/01/2020	U12 NIVEAU 2	ASCJ FELIX PYAT 2 / U.ST.M 2	ASCJ FELIX PYAT 2	15€
22139382	01/02/2020	U12 CRITERIUM	SC AIR BEL 4 / FC BUREL 4	SC AIR BEL 4	30€
22139383	01/02/2020	U12 CRITERIUM	PAYS D'AIX FC 4 / O.ROVENAIN 3	PAYS D'AIX FC 4	15€
22139383	01/02/2020	U12 CRITERIUM	PAYX D AIX FC 4 / O.ROVEANAIN 3	O.ROVENAIN 3	15€
22139337	01/02/2020	U12 CRITERIUM	ATHLETICO MAR 2/ USM ENDOUME 2	ENDOUME 2	15€
22139637	01/02/2020	U12 NIVEAU 1	E.A CLAROSEFRAISVALLO 7 / US 1ER CANTON3	US 1ER CANTON 3	15€
22139760	01/02/2020	U12 NIVEAU 2	SALIN DE GIRD 2 / SP.C ST MARTINOIS 4	SP.C ST MARTINOIS 4	15€
22139762	01/02/2020	U12 NIVEAU2	MARIG GIGNAC FC 7- / ARLES	ARLES	15€
22139846	01/02/2020	U12 NIVEAU 2	AS BOMBARDIERE/ AC LA ROSE FRAIS VALLON	AC LA ROSE FRAIS VALLON	30€

La Présidente: Mme ALFONSI Julie